

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Zotique tenue le 16 janvier 2024 à 19 h, en la salle du conseil municipal située au 1250, rue Principale et à laquelle étaient présents les conseillers municipaux Yannick Guay, Patrick Lécuyer, Éric Lachance, Jean-Pierre Daoust, Paul Forget, tous formant quorum sous la présidence de Yvon Chiasson, maire.

Le(s) conseiller(s) suivant(s) était(étaient) absent(s) : Jonathan Anderson

Le directeur général, M. Sylvain Chevrier, était présent. La greffière, M^e Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques, était également présente et agissait à titre de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTATATION DU QUORUM ET PÉRIODE DE QUESTIONS DU DÉBUT DE LA SÉANCE

2024-01-001 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Yvon Chiasson constate la présence de tous les conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente séance ordinaire du conseil municipal.

Il est résolu à l'unanimité que la présente séance se tienne en présence du public. Monsieur le maire Yvon Chiasson constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU DÉBUT DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Yvon Chiasson laisse la parole à l'assistance pour une période de questions au début de la séance.

Il mentionne qu'aucune question n'a été posée par les citoyens.

2. ORDRE DU JOUR

2024-01-002 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

1. **Ouverture de la séance, constatation du quorum et période de questions du début de la séance**
 - 1.1 Ouverture de la séance et constatation du quorum
 - 1.2 Période de questions du début de la séance
2. **Ordre du jour**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **Approbation des procès-verbaux**
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023
 - 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2023
4. **Correspondance**
 - 4.1 Aucun
5. **Administration**
 - 5.1 Dépôt – Procès-verbal de correction du règlement modifiant le règlement numéro 748 portant sur le programme d'initiatives pour la lutte aux changements climatiques – Règlement numéro 748-1
 - 5.2 Approbation de la liste des comptes payés et à payer
 - 5.3 Autorisation d'augmentation de la marge de crédit avec la Caisse Desjardins
 - 5.4 Approbation d'une transaction ou entente de règlement – LIT 6042 / 760-80-003703-239 / SAI-M-295496-2003
 - 5.5 Autorisation de dépenser – Expert-conseil – Dossier 500-17-127641234

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-ZOTIQUE**

6. Ressources humaines

6.1 Dépôt de la liste des personnes embauchées et mises à pied

7. Services techniques et hygiène du milieu

7.1 Modification résolution numéro 2023-01-008 – Nomination personnes désignées – Règlement relatif au stationnement numéro 744 (RMH 330-2021)

7.2 Ordre de changement et autorisation de paiement – Tessier Récréo-Parc – Conception et construction d'un Pumptrack

7.3 Demande de subvention – Tortues d'eau douce – Comité ZIP du Haut Saint-Laurent

8. Incendie

8.1 Aucun

9. Urbanisme

9.1 Autorisation – Demande de subventions – Programme d'initiatives pour la lutte aux changements climatiques

9.2 Allocation de présence – Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

10. Loisirs

10.1 Demande de commandite – Souper communautaire – École des Orioles

11. Plage

11.1 Autorisation – Projet au plan triennal d'immobilisations 2024

12. Règlements généraux

12.1 Adoption du règlement sur la tarification de certains biens, services et activités – Règlement numéro 781

12.2 Adoption du règlement sur l'imposition de taxes, tarifications et compensations pour l'exercice financier 2024 – Règlement numéro 782

13. Règlements d'urbanisme

13.1 Adoption du règlement modifiant le règlement numéro 532 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme – Règlement numéro 532-18

14. Période de questions de la fin de la séance

15. Levée de la séance

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-01-003 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023.

2024-01-004 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2023.

5. ADMINISTRATION

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 748 PORTANT SUR LE PROGRAMME D'INITIATIVES POUR LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES – RÈGLEMENT NUMÉRO 748-1

La greffière procède au dépôt du procès-verbal de correction du règlement numéro 748 portant sur le programme d'initiatives pour la lutte aux changements climatiques – Règlement numéro 748-1, adopté lors de la séance ordinaire du 19 décembre 2023, et d'une copie des documents modifiés, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

2024-01-005 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des deniers suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans la liste ci-jointe et dont le sommaire apparaît ci-après :

Comptes payés du 1 ^{er} au 31 décembre 2023 :	361 398,62 \$
Comptes à payer du 1 ^{er} au 31 décembre 2023 :	797 760,80 \$
Salaires payés du 1 ^{er} au 31 décembre 2023 :	451 823,77 \$
Total :	1 610 983,19 \$
Engagements au 31 décembre 2023 :	2 003 511,97 \$

Le rapport des employés qui ont accordé une autorisation de dépenses en vertu du règlement numéro 763 est déposé conformément à la loi.

En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes payés du 1^{er} au 31 décembre 2023 ainsi que les salaires versés et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Jessica Leroux, CPA, trésorière
Directrice des finances

2024-01-006 **AUTORISATION D'AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT AVEC LA CAISSE DESJARDINS**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2011-06-220 qui augmente la marge de crédit générale au montant de 1 000 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la première entrée de fonds d'importance provient du premier versement des taxes du mois de mars de chaque année;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable d'avoir une marge de manœuvre au niveau des liquidités de la Ville pour assurer la saine gestion des finances publiques;

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la trésorière à remplir tous les documents nécessaires à l'augmentation de la marge de crédit générale au montant de 2 500 000 \$.

Il est également résolu d'autoriser Yvon Chiasson, maire, et Jessica Leroux, trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec l'institution financière Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges, afin d'augmenter la marge de crédit générale au montant de 2 500 000 \$.

2024-01-007 **APPROBATION D'UNE TRANSACTION OU ENTENTE DE RÈGLEMENT – LIT 6042 / 760-80-003703-239 / SAI-M-295496-2003**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été informé des modalités et conditions de la transaction ou entente de règlement négociée en lien avec ce qui fait l'objet du dossier auquel il est référé en titre;

Il est résolu à l'unanimité d'approuver les conditions et les modalités de la transaction ou de l'entente visée.

Il est également résolu de confirmer l'habilitation de la directrice du greffe et des affaires juridiques à signer, pour et au nom de la Ville, telle transaction ou entente de règlement.

Il est de plus résolu d'autoriser que la dépense soit financée et payée par le budget de fonctionnement du service.

2024-01-008 AUTORISATION DE DÉPENSER – EXPERT-CONSEIL – DOSSIER 500-17-127641234

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-11-399 octroyant un mandat professionnel pour le litige 500-17-127641234;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir les services d'un expert-conseil dans ce dossier;

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à mandater un expert-conseil pour accompagner la Ville dans ce dossier conformément à sa délégation de pouvoir.

Il est de plus résolu d'autoriser que la dépense soit financée et payée par l'excédent accumulé non affecté.

6. RESSOURCES HUMAINES

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES EMBAUCHÉES ET MISES À PIED

Le directeur général dépose la liste des personnes embauchées et mises à pied pour travailler au sein des divers services conformément au règlement numéro 763.

La documentation pertinente en lien avec leur emploi sera remise aux nouveaux employés.

7. SERVICES TECHNIQUES ET HYGIÈNE DU MILIEU

2024-01-009 MODIFICATION RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-01-008 – NOMINATION PERSONNES DÉSIGNÉES – RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT NUMÉRO 744 (RMH 330-2021)

[Modifier par
résolution
numéro
2024-06-184](#)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-01-008 désignant les représentants de la Ville de Saint-Zotique quant à la nomination de personnes désignées pour l'application du règlement relatif au stationnement numéro 744 (RMH 330-2021);

CONSIDÉRANT QU'il apparaît souhaitable de modifier cette liste de personnes en fonction des modifications du personnel au courant de l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement relatif au stationnement numéro 744 (RMH 330-2021) est en vigueur sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'aux termes des dispositions contenues audit règlement, le conseil municipal doit nommer les personnes ayant les fonctions et les pouvoirs de voir à l'application et au respect de tel règlement municipal;

CONSIDÉRANT QU'il devient nécessaire et souhaitable d'autoriser des employés de la Ville à émettre des constats d'infractions dans le cadre de l'application et du respect dudit règlement, dans le but principalement de faciliter le travail des déneigeurs en période hivernale et de faire sanctionner les situations constituant des nuisances sur le territoire de la Ville;

Il est résolu à l'unanimité de nommer :

- Tous les employés du département des Services techniques, de l'hygiène du milieu et de l'environnement dont notamment :
 - Benoit Leduc
 - Carl Lacroix
 - Stéphanie Dugas
 - Andréanne St-Onge
 - Alain Lacelle
 - Stéphane Giroux
 - Dominic Hamel
 - Gabriel Savard
 - Gabriel Plante
 - Sébastien Deschamps
 - Rafaël Arnau
 - Luc Bourque
 - Tania Thériault
 - Alex Samson
 - Cédric Mailloux
 - Mathieu Langlois
 - Éric Blais
- Les employés suivants du Service incendie :
 - Michel Pitre
 - Alexandre Côté

à titre de personnes désignées aux termes du Règlement relatif au stationnement numéro 744 (RMH 330-2021), et ce, avec tous les pouvoirs inhérents qui y sont prévus afin d'assurer le respect et l'application de tel règlement municipal.

2024-01-010 ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – TESSIER RÉCRÉO-PARC – CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN PUMPTRACK

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-06-201 permettant l'octroi du contrat à Tessier Récréo-Parc pour la conception et la construction d'un pumptrack;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires de mise en place de gazon en plaques sont nécessaires;

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser :

- l'ordre de changement numéro 1 pour l'installation de gazon en plaques supplémentaire pour un montant de 2 957,74 \$, incluant les taxes;
- la dépense supplémentaire et qu'elle soit financée et payée à même la subvention du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
- la directrice des Services techniques, de l'hygiène du milieu et de l'environnement à déboursier une somme supplémentaire de 2 957,74 \$, incluant les taxes applicables.

2024-01-011 DEMANDE DE SUBVENTION – TORTUES D'EAU DOUCE – COMITÉ ZIP DU HAUT SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue du Comité ZIP du Haut Saint-Laurent en lien avec la sensibilisation sur la protection de l'habitat des tortues d'eau douce;

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'aide financière au montant de 500 \$ pour la sensibilisation sur la protection de l'habitat des tortues d'eau douce sur le territoire de la Ville de Saint-Zotique et d'autoriser le directeur général à signer la lettre d'appui pour participer au projet.

Il est de plus résolu d'autoriser que la dépense soit financée et payée par le budget de fonctionnement du service.

9. URBANISME

2024-01-012 AUTORISATION – DEMANDES DE SUBVENTIONS – PROGRAMME D'INITIATIVES POUR LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Ville considère qu'il est souhaitable, opportun et dans l'intérêt collectif de promouvoir le développement durable et le maintien des biens et services écologiques suivant quatre objectifs distincts, soit :

- objectif zéro déchet;
- objectif valorisation des résidus organiques;
- objectif amélioration de la qualité de l'air;
- objectif réduction de l'utilisation de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de subventions, en vertu du Règlement remplaçant le règlement numéro 731 portant sur le programme d'initiatives pour la lutte aux changements climatiques – Règlement numéro 748, est une mesure incitative d'encouragement importante destinée à favoriser l'acquisition et/ou l'aménagement d'équipements et/ou d'articles écoresponsables sur le territoire de la Ville de Saint-Zotique;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière contribue à la mise en œuvre des actions du Plan d'action du développement durable (PADD) ainsi que du Plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC) présentement en vigueur de même qu'à la réduction des Gaz à effet de serre (GES);

CONSIDÉRANT QUE, par ce programme, la Ville vise la protection de l'environnement et à encourager l'acquisition et l'aménagement d'équipements écoresponsables sur le territoire de la Ville de Saint-Zotique;

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-ZOTIQUE**

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été reçues en décembre 2023, soit avant l'entrée en vigueur du règlement modifiant le règlement numéro 748 portant sur le programme d'initiatives pour la lutte aux changements climatiques, règlement 748-1;

Il est résolu à l'unanimité de ratifier le tableau indicatif présenté par le Service d'urbanisme et destiné à être utilisé comme un guide d'analyse par le conseil municipal.

Il est de plus résolu d'autoriser que la dépense soit financée et payée par le budget de fonctionnement du service.

2024-01-013 ALLOCATION DE PRÉSENCE – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QU'une allocation de présence peut être déterminée pour les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) par le conseil municipal;

Il est résolu à l'unanimité d'octroyer 25 \$ par présence aux membres lors de chacune des rencontres du CCU.

Il est de plus résolu d'autoriser que la dépense soit financée et payée par le budget de fonctionnement du service.

10. LOISIRS

2024-01-014 DEMANDE DE COMMANDITE – SOUPER COMMUNAUTAIRE – ÉCOLE DES ORIOLES

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de l'école primaire des Orioles afin de contribuer monétairement au souper communautaire organisé par l'école qui aura lieu le 28 février 2024;

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'aide financière au montant de 500 \$ pour le souper communautaire de l'école des Orioles qui aura lieu le 28 février 2024.

Il est de plus résolu d'autoriser que la dépense soit financée et payée par le budget de fonctionnement du service.

11. PLAGE

2024-01-015 AUTORISATION – PROJET AU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024

CONSIDÉRANT QUE le Plan triennal d'immobilisations (PTI) a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2023-10-378 autorisant le paiement de la dépense pour l'acquisition des quais à même l'excédent non affecté au montant de 30 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE les fonds nécessaires à la réalisation des projets sont disponibles;

CONSIDÉRANT QUE la Plage de Saint-Zotique souhaite ajouter le projet suivant en 2024 :

Numéro de projet	Description	Poste budgétaire	Montant du projet
PLA-34	Affichage plage	23 08001 002	20 000 \$

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'affichage sera fait en remplacement du projet pour l'ajout de quais PLA-4;

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice de la Plage de Saint-Zotique à réaliser le projet ci-haut mentionné.

Il est également résolu de ne plus utiliser le financement de l'excédent non affecté de 30 000 \$ pour l'acquisition des quais.

Il est finalement résolu que le paiement de la dépense soit financé et payé par l'excédent non affecté et que tous les fonds non utilisés seront retournés à l'excédent non affecté.

12. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

2024-01-016 ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS – RÈGLEMENT NUMÉRO 781

Le conseiller municipal Jean-Pierre Daoust mentionne l'objet et la portée du Règlement sur la tarification de certains biens, services et activités – Règlement numéro 781 et confirme qu'aucune modification n'a été apportée entre le projet déposé et adopté et le présent règlement.

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement sur la tarification de certains biens, services et activités – Règlement numéro 781.

La lecture du règlement n'est pas nécessaire, une copie de celui-ci ayant été remise aux membres du conseil municipal plus de 72 heures préalablement à la présente séance, au cours de laquelle le règlement est adopté. Tous les membres du conseil municipal présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture.

Une copie de tel règlement a été mise à la disposition du public lors de cette même séance et demeure disponible pour consultation aux bureaux de la Ville.

2024-01-017 ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES, TARIFICATIONS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 – RÈGLEMENT NUMÉRO 782

Le conseiller municipal Jean-Pierre Daoust mentionne l'objet et la portée du Règlement sur l'imposition de taxes, tarifications et compensations pour l'exercice financier 2024 – Règlement numéro 782 et confirme qu'aucune modification n'a été apportée entre le projet déposé et adopté et le présent règlement.

L'objet et la portée du règlement portent sur les aspects suivants :

- a) Décréter la taxe foncière générale pour l'exercice financier 2024 selon les différentes catégories d'immeubles;
- b) Fixer les différents tarifs et les compensations pour l'exercice financier 2024.

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement sur l'imposition de taxes, tarifications et compensations pour l'exercice financier 2024 – Règlement numéro 782.

La lecture du règlement n'est pas nécessaire, une copie de celui-ci ayant été remise aux membres du conseil municipal plus de 72 heures préalablement à la présente séance, au cours de laquelle le règlement est adopté. Tous les membres du conseil municipal présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture.

Une copie de tel règlement a été mise à la disposition du public lors de cette même séance et demeure disponible pour consultation aux bureaux de la Ville.

13. RÈGLEMENTS D'URBANISME

2024-01-018 ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 532 RELATIF À LA GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME – RÈGLEMENT NUMÉRO 532-18

Monsieur le conseiller municipal Jean-Pierre Daoust mentionne l'objet et la portée du Règlement modifiant le règlement numéro 532 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme – Règlement numéro 532-18 et confirme qu'aucune modification n'a été apportée entre le projet déposé et adopté et le présent règlement.

L'objet et la portée du règlement concernent les coûts de permis.

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement modifiant le règlement numéro 532 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme – Règlement numéro 532-18.

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-ZOTIQUE**

La lecture du règlement n'est pas nécessaire, une copie de celui-ci ayant été remise aux membres du conseil municipal plus de 72 heures préalablement à la présente séance, au cours de laquelle le règlement est adopté. Tous les membres du conseil municipal présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture.

Une copie de tel règlement a été mise à la disposition du public lors de cette même séance et demeure disponible pour consultation aux bureaux de la Ville.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA FIN DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA FIN DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Yvon Chiasson laisse la parole à l'assistance pour une période de questions à la fin de la séance.

Les citoyens s'expriment sur différents dossiers :

- précisions sur les litiges;
- dates pour la livraison des bacs bruns;
- date d'adoption du budget;
- rivière près du Club de golf St-Zotique.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-01-019 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 19 h 20.

Yvon Chiasson, maire

Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques